



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE
LA NOUVELLE CALEDONIE

**d'Opérateur sur Camion de Roulage de
Descente de Mine**

Niveau 3

VERSION : 2023

SOMMAIRE

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE.....	3
2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	3
2.1. Références.....	3
2.2. Autres appellations de l'emploi type	3
2.3. Définition de l'emploi type.....	3
2.4. Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	4
2.5. Conditions d'exercice de l'emploi type	4
2.6. Conditions d'accès à l'emploi	5
3. ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI	6
3.1. Liste des activités type	6
3.2. Activité 1 : Transporter en sécurité des matériaux valorisables	6
4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	8
4.1. Liste des compétences associées à l'emploi type	8
4.2. Compétence 1 : Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste.....	9
4.3. Compétence 2 : Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux.....	11
4.4. Compétence 3 : Renseigner les documents réglementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés.....	13
4.5. Compétence 4 : Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau	14
5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI.....	16
6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	18
7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	21

Notes au lecteur :

- Pour faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination.
- Les termes suivi d'un astérisque * sont définis dans le glossaire technique de l'emploi, à la fin de ce document

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITE	COMPETENCES ASSOCIEES
A1 Rouler en sécurité des matériaux valorisables	C1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste
	C2 Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux
	C3 Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés
	C4 Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : F - Construction, bâtiment et travaux publics et extraction minière

Spécialité : NSF 231u - Mines et carrières, génie civil*, topographe

Fiche ROME : **F 1302** – Conduite d'engins de terrassement et de carrière

Formacode® : 22054 – travaux publics
31717 – engin de chantier

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Conducteur de camion
Rouleur sur mine

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine assure, le jour et parfois la nuit, le transport des matériaux valorisables (latérite*, saprolite* etc...) en veillant à la sécurité des personnes et du matériel. Il se déplace sur un itinéraire défini, partant d'une exploitation minière jusqu'au quai de chargement en utilisant à la fois des routes de mines et le domaine public.

Il est garant du maintien de l'engin qui lui est confié en bon état de fonctionnement et de propreté et en assure l'entretien de premier niveau. Il exerce son activité dans le respect de la réglementation en vigueur. Il signale les

¹ Cadre des certifications professionnelles de 2019

anomalies constatées lors de la conduite et peut le cas échéant participer au diagnostic d'une panne. Il a des notions de rentabilité quant à l'utilisation de son camion.

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine intègre dans ses actions l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférent à la production et aux ouvrages miniers. Il prend également en compte les contraintes naturelles liées au sol et aux conditions météorologiques.

Il assure quotidiennement le reporting des quantités transportées et des lieux de chargement/déchargement. Un rapport journalier sur les tâches exécutées est renseigné afin de faire état du fonctionnement, des consommations de l'engin utilisé, ainsi que du volume de sa production.

Il peut occasionnellement exercer la fonction de conducteur d'engins de chantier liée à l'activité minière. Le conducteur peut être mobilisé à la demande de son encadrant en cas de carence d'un autre conducteur et dans le seul objectif de ne pas stopper la production. Cette mission ne pourra être que ponctuelle et sur une durée limitée.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Trois groupes miniers internationaux de premier rang mondial et des opérateurs miniers locaux de moindre taille se partagent le paysage minier en Nouvelle-Calédonie.

Le transport du minerai* de nickel de la mine aux différentes zones de chargement nécessite un nombre important de conducteurs. Il s'agit de plusieurs centaines de salariés qui génèrent des besoins réguliers en main d'œuvre qualifiée.

Le métier de rouleur, jusqu'à présent peu reconnu, se voit imposer de plus en plus de contraintes par les autorités compétentes suite à la survenance d'accidents de travail, parfois mortels et d'autres aux conséquences moins tragiques arrivant de manière épisodique sur les sites d'extraction minière et de roulage.

Entre autres éléments ressortant des diverses enquêtes diligentées suites à ces accidents, il ressort un manque de formation de ces chauffeurs sur l'utilisation de ces camions et des risques qu'ils encourent.

Les évolutions techniques, le turnover important et des cadences de plus en plus soutenues, dans un contexte concurrentiel, se traduisent par :

- Des exigences sécuritaires et environnementales de plus en plus importantes qui impliquent plus de connaissances,
- Une évolution régulière des camions,
- Le développement de nouvelles technologies installées sur les camions,
- Une responsabilité individuelle conséquente sur la productivité et la création de richesse de l'entreprise (usure/casse, chargement/transport/déchargement du produit).

La formation au roulage de mine constitue un premier niveau de qualification. Celle-ci s'adresse essentiellement à des adultes titulaires d'un permis de conduire PL.

Selon les employeurs, ils seront amenés à conduire d'autres engins d'exploitation ce qui participe au développement d'une polyvalence sur engins de chantier liés à l'activité minière etc... .

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine conduit seul son engin mais est intégré à un échelon de production. Il travaille en équipe avec des conducteurs d'engins de production liés à l'activité minière. Selon l'organisation du chantier, les distances à parcourir entre le chantier de chargement et les lieux de mise en dépôt peuvent être plus ou moins longues.

Les camions peuvent être de conception et de marques différentes. Sont utilisés en règle générale pour effectuer le roulage en descente du minerai des camions de 3 à 5 essieux* pouvant transporter entre 20 et 60 tonnes de matériaux.

Il exerce principalement son activité sur des chantiers miniers mais peut être amené à intervenir sur des chantiers industriels dans des secteurs liés à l'activité minière. Il intervient au sein d'une équipe de conducteurs de camions sur des chantiers de production.

Selon les contrats et les besoins de la production le conducteur peut travailler en horaires décalés. Il est donc amené à conduire de jour comme de nuit.

Le conducteur possède un permis de conduire PL, une autorisation de conduite délivrée par son employeur.

Ce professionnel doit avoir une bonne hygiène de vie pour réaliser en sécurité et de façon optimale le métier d'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine.

L'encadrement définit les objectifs et les organisations de travail. L'autonomie du chauffeur de camion est limitée à la conduite et à l'entretien de son engin.

Son positionnement par rapport à l'engin de chargement, le remplissage équilibré de la benne, le type de conduite adopté et notamment lors de la descente de mine, sont autant de facteurs déterminants pour sa sécurité, la productivité et la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Il intervient à la fois sur des pistes, des concessions minières* et est amené à traverser et/ou utiliser le domaine public.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Une formation débouchant sur un diplôme de la Nouvelle-Calédonie est maintenant demandée par la profession pour accéder à l'emploi.

La connaissance du milieu professionnel et des techniques d'exploitation est très appréciée.

Le permis PL est obligatoire.

3. ACTIVITE TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (A1) – Rouler en sécurité des matériaux valorisables

3.2. ACTIVITE 1 : TRANSPORTER EN SECURITE DES MATERIAUX VALORISABLES

3.2.1. Définition et description de l'activité

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine est garant de sa sécurité, de celle des personnes embarquées ou circulants dans sa zone d'évolution ainsi que de l'intégrité du camion qui lui est confié. Il doit être en mesure, avant sa prise de poste, de veiller au respect des exigences liées à sa sécurité (Liste de contrôle de sécurité « Take 5* »)

Les principales opérations que le rouleur réalise sont :

- Le positionnement optimisé de son camion au poste de chargement et de déchargement,
- Le transport de matériaux,
- Le déchargement des matériaux transportés.

Au-delà des tâches de transport, le rouleur de matériaux valorisables est amené à effectuer une inspection journalière de son engin (prise et fin de poste) et les opérations d'entretien et de réparation de premier niveau.

Il renseigne les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnement et aléas constatés.

Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière. Il prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

Pour assumer sa fonction de manière efficace, l'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine doit :

- Comprendre et relayer des consignes écrites ou orales,
- Comprendre et transmettre une communication par gestes (non verbale) ou radio (verbale) avec les membres de son équipe et notamment, les autres chauffeurs de camions, le conducteur de pelle hydraulique* ou de chargeuse*,
- Rendre compte de son activité quotidienne en terme de cycles de transport, de quantités transportées, d'heures de travail machine et de tout paramètre demandé par sa hiérarchie,
- Décider seul de poursuivre ou non son activité en cas de survenance d'un aléa qui pourrait le mettre en danger ou mettre en danger d'autres personnes et endommager son camion,
- Comprendre que décider de poursuivre son activité alors qu'il risque de se mettre en danger ou mettre en danger d'autres personnes ou endommager son outil de travail, engage sa responsabilité et peut le rendre pénalement responsable,
- Participer à la rédaction de rapports d'incidents/d'accidents et compléter le carnet de bord de l'engin,
- Expliciter ou localiser sur un circuit tout dysfonctionnement constaté sur son engin en vue d'une intervention du service entretien/maintenance,
- Participer aux interventions réalisées par le service entretien/maintenance.

3.2.2. Contexte de réalisation

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine réalise son activité de conduite seul sous la direction du dispatcheur. Il possède un permis de conduire de type PL et une autorisation de conduite délivrée par son employeur (ou par l'opérateur minier de la mine sur laquelle il réalise son intervention). Il communique oralement (par radio) ou par gestes avec les autres personnes présentes sur le chantier. Il connaît l'ensemble de la documentation lui permettant d'assurer son activité. Il travaille en horaires décalés, il est régulièrement amené à conduire la nuit, dans le brouillard et par temps de pluie.

3.2.3. Relations internes et externes

Le rouleur de matériaux valorisables est en contact permanent avec les acteurs du chantier :

- Le dispatcheur ;
- Le conducteur de pelle, de bouteur* et de chargeuse concernant le positionnement, le chargement et le déchargement de son camion ;
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes ;
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels ;

- Le responsable de la maintenance et les mécaniciens d'intervention pour éventuellement participer au diagnostic d'une panne.

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Le rouleur de matériaux valorisables conduit des camions rigides de 3 à 5 essieux de marques différentes, pouvant transporter entre 20 et 60 tonnes de matériaux. Il a à sa disposition l'ensemble des consignes de sécurité pour la circulation sur mine et sur le domaine public, les matériels et documents informatiques ou papiers nécessaires au suivi de son activité et pour réaliser le reporting des éventuels dysfonctionnements constatés. Il devra avoir été formé et informé sur les risques en termes de sécurité et de protection de l'environnement occasionnés par la réalisation de son activité.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste
- C2 Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux
- C3 Renseigner les documents réglementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés
- C4 Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main du camion et de fin de poste

Compétence 2 Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, du transport et du déchargement des matériaux

Compétence 3 Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés

Compétence 4 Réaliser des opérations d'entretien et de réparation de premier niveau

4.2. COMPÉTENCE 1 : EFFECTUER EN SECURITE LES OPERATIONS DE PRISE EN MAIN DU CAMION ET DE FIN DE POSTE

4.2.1. Description de la compétence

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine pratique chaque jour les opérations de prise en main et de fin de poste afin de vérifier les niveaux et l'état général du camion confié (feux, train de pneu, benne, rétroviseurs...) et le prépare au travail prévu.

Dans la cabine, il s'assure du bon état général du poste de conduite (bonne visibilité, propreté, siège, ceinture de sécurité etc...). Il réalise un test radio et klaxon.

Après la mise en route de son camion, il effectue une vérification de son tableau de bord à l'aide d'une checklist.

A l'issue de sa mission, il stationne l'engin en respectant les consignes de sécurité. Il renseigne les documents relatifs à la prise et à la fin de poste.

En cas d'anomalie constatée, il le signale immédiatement à son responsable.

L'opérateur doit être en capacité de prendre la décision de ne pas prendre l'engin s'il a le moindre doute sur l'intégrité de celui-ci.

4.2.2. Savoirs faire

- Prévoir le temps nécessaire pour les opérations de prise en main de l'engin et pour les opérations de fin de poste.
- Réaliser les opérations de contrôle visuel et fonctionnel à la prise en main du camion en respectant l'ensemble des points suivants :
 - Avant le démarrage de l'engin :
 - les EPI*,
 - les contrôles visuels de l'état général de la machine et des différents organes,
 - les feux de circulation,
 - les rétroviseurs, vitres et pare-brise,
 - les pneumatiques et jantes,
 - la vérification des niveaux,
 - la vérification de la benne,
 - L'état des marchepieds, de l'accès à la cabine, de la main courante et des poignets,
 - La propreté et la visibilité de l'espace cabine, l'état du fauteuil, la ceinture en état de fonctionnement,
 - Effectuer un test klaxon et radio ;
 - Après le démarrage de l'engin :
 - à la mise sous tension : la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord et l'absence de voyant d'alerte et/ou de défaut,
 - à la mise en route du moteur : le contrôle des témoins du tableau de bord, les feux de circulation, bip de recul, gyrophare et clignotants, le temps de chauffe des organes de la machine, la climatisation, le levage de la benne, le lancement de l'assistant de navigation GPS ;
- Renseigner les documents dédiés à la prise en main de l'engin (check List de contrôle....
- Lire et interpréter les documents du constructeur (consignes techniques, consignes de mise en marche et d'arrêt etc...) ;
- Réaliser des tests de freins en se rendant sur le chantier ;
- Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement à l'entretien des machines ;
- Stationner l'engin selon les consignes et les procédures prévues ;
- Nettoyer systématiquement l'accès à la cabine et l'habitacle de son engin ;
- Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la machine confiée ;
- Signaler les anomalies aux personnes et services concernés.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître l'ensemble des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, concernant la conduite de camion sur une exploitation minière et sur la voie publique ;
- Connaître les différents types de camions (les marques, les tailles, les capacités...) et leur utilisation optimale ;
- Connaître les procédures mises en place par l'entreprise.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Pour mettre en œuvre cette compétence, le chauffeur doit faire preuve d'adaptabilité selon les marques de camions et de rigueur quant aux vérifications effectuées. Il doit être méthodique dans sa démarche de vérification, attentif (bruits, odeurs, vibrations etc...) et curieux. L'opérateur doit être responsable dans sa décision de prendre l'engin en cas de doute sur l'intégrité de celui-ci.

4.2.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions ;
- L'inspection des niveaux et de l'état général de la machine a été réalisée en respectant les consignes ;
- Les documents mis à disposition sont renseignés ;
- Les tests demandés sont effectués ;
- La cabine est propre et le poste de conduite est utilisable ;
- L'engin est stationné conformément à la procédure prévue ;
- La vérification du tableau de bord a été réalisée ;
- Les documents règlementaires sont renseignés conformément aux attentes ;
- Les anomalies sont signalées systématiquement ;
- La décision de prendre l'engin pour réaliser les travaux demandés est pertinente.

4.3. COMPÉTENCE 2 : RÉALISER EN SÉCURITÉ LES MANŒUVRES EN VUE D'UN CHARGEMENT, DU TRANSPORT ET DU DÉCHARGEMENT DES MATÉRIAUX

4.3.1. Description de la compétence

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine est principalement chargé du transport des différents matériaux provenant de l'extraction minière. Pour cela, dans un premier temps, il positionne son camion «à la charge» dans des conditions permettant de réduire au maximum le temps dévolu à cette phase de travaux. Il suit et applique les consignes de l'opérateur de l'engin de chargement. Les manœuvres sont précises et fluides. Cette opération est réalisée dans le respect des règles de sécurité, en tenant compte de l'environnement immédiat.

Après le chargement, il transporte la charge vers la destination indiquée, en respectant les règles en vigueur dans l'entreprise (véhicules prioritaires, plan de circulation, limitation de vitesse etc...). Il tient compte de l'état général de la route. Il priorise l'utilisation du bon rapport de vitesse et sollicite les différents ralentisseurs* nécessaires à la conduite en descente afin d'éviter au maximum l'utilisation des freins et tout risque de surchauffe de ceux-ci. Les freins ne doivent être utilisés qu'en cas d'arrêt d'urgence et pour immobiliser le camion. Il surveille en permanence la température d'eau de son moteur. Il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse etc...).

Enfin, l'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine décharge par gravité le manipulé transporté.

Cette opération est réalisée dans le respect des règles de sécurité en tenant compte de l'environnement immédiat (portance du sol, personnel au sol, d'autres engins etc...). Cette manœuvre peut être réalisée seul ou sous l'ordre d'un signaleur ou guide. Il s'assure que la benne se lève et que la porte arrière de celle-ci s'ouvre correctement (crochet de benne).

L'ensemble de ces opérations est réalisé en préservant l'intégrité de l'engin qui lui est confié. Il récupère pour chaque voyage le justificatif du poids des matériaux transportés et le vérifie afin de s'assurer que le chargement ne dépasse pas la capacité du camion. Le cas échéant, il le signale immédiatement au chauffeur de l'engin de chargement. Il renseigne les documents papier et/ou informatique concernant les matériaux transportés.

Il effectue ces opérations plusieurs fois par jour, ce qui implique que le chauffeur garde une constante concentration afin d'éviter tout risque d'accident.

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine conduit seul son camion mais travaille au sein d'une équipe de production. Il est le seul maître à bord, c'est à lui que revient de prendre la « bonne décision » de poursuivre ou pas son activité en cas de survenance d'un aléa (casse ; panne ; bruits, odeurs ; vibrations suspects ; dégradation des conditions de conduite etc...).

4.3.2. Savoirs faire

- Maîtriser les différents mouvements de la machine (marche arrière, rayon de braquage etc...) et effectuer les manœuvres avec précision de jour comme de nuit ;
- Lors de la phase de chargement :
 - Optimiser le positionnement en sécurité du camion par rapport à l'engin de chargement et en fonction de l'environnement immédiat (portance du sol, présence d'engins et/ou de personnel au sol, de réseau aérien existant) ;
 - Suivre les indications transmises par le chauffeur de l'engin de chargement (consigne radio, klaxon, position du godet* etc...) ;
 - Comprendre, utiliser et appliquer la gestuelle de commandement et quand cela est nécessaire, utiliser le matériel de communication embarqué.
- Lors de la phase de transport :
 - Circuler sur les pistes et routes minières généralement en descente, en charge, et en montée, à vide, avec un camion en respectant les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise (respecter les distances de sécurité, la limitation de vitesse, les différents instruments d'aide à la conduite etc...) et se rendre à la destination et sur le chantier affecté ;
 - Respecter les règles de circulation et les priorités en fonction des situations rencontrées ;
 - Adapter le rapport de vitesse aux conditions de descente et utiliser les ralentisseurs afin d'optimiser l'utilisation du camion ;
 - Utiliser les différents ralentisseurs nécessaires à la conduite en descente afin d'éviter tout risque de surchauffe des freins et par conséquent le risque de perte de contrôle du camion :
 - Ralentisseur moteur, en fonction du rapport utilisé ;
 - Ralentisseur d'échappement ;

- Ralentisseur hydraulique ;
- Ralentisseur électrique.
- Vérifier constamment la température d'eau de son moteur, directement liée au bon fonctionnement des ralentisseurs (hydraulique etc...);
- Conduire avec souplesse afin d'éviter la perte de produit ;
- Limiter la consommation et l'usure du matériel (productivité, environnement, coût) ;
- Communiquer avec les autres chauffeurs et rester attentif à son environnement (prendre en compte toutes les informations utiles permettant d'anticiper la conduite de son engin).
- Lors de la phase de déchargement :
 - Respecter la procédure d'approche ;
 - Optimiser le positionnement en sécurité du camion par rapport au point de déchargement ;
 - Décharger par gravité le manipulé transporté en tenant compte de l'environnement immédiat (portance du sol, présence d'engins et/ou de personnel au sol, zone en devers etc...);
 - Vérifier que la benne fonctionne et que la porte s'ouvre ;
 - Décharger le manipulé dans la bonne zone de destination et s'assurer de ne pas benner contre un tas.
- Renseigner les documents papier et/ou informatique concernant les matériaux transporté (Type de chargement, heure de chargement et de déchargement, lieux de chargement et de déchargement...)

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'un camion sur mine, de jour comme de nuit,
- Connaître les caractéristiques techniques des camions utilisés,
- Connaître les procédures de desembourbage et d'élingage*,
- Connaître le principe du dispatching*,
- Connaître les différents types de ralentisseurs et leur utilisation,
- Connaître les règles de circulation et de vidage,
- Connaître la gestuelle de commandement,
- Connaître la densité des produits transportés.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

L'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine travaille en collaboration avec le chauffeur de pelle, du bouteur et de la chargeuse. Pour mettre en œuvre cette compétence, le chauffeur doit faire preuve de rigueur quant au respect de la réglementation et des règles de circulation. Il est attentif à son environnement et reste concentré sur sa conduite. Il fait preuve de vigilance et de responsabilité quant aux décisions qu'il doit prendre sur la poursuite ou non de son activité en cas de doute pour sa propre sécurité, celle des autres personnes et sur l'intégrité de son camion.

4.3.5. Critères de performance

- Le camion est positionné correctement par rapport à l'engin de chargement ;
- Le conducteur tient compte des indications transmises par le conducteur de l'engin de chargement ;
- Les manœuvres effectuées permettent d'optimiser au maximum les opérations et le temps de chargement ;
- Les manœuvres effectuées sont précises ;
- Les règles de sécurité sont respectées ;
- Le transport de la charge est effectué en respectant les règles et les consignes ;
- Le chauffeur utilise le bon rapport de vitesse et anticipe l'utilisation des différents ralentisseurs d'aide à la descente ;
- Le chauffeur connaît les différents types de ralentisseurs ;
- Le chauffeur sollicite le moins possible les freins ;
- Le chauffeur est sensible aux notions d'économie de chantier et de productivité et les respecte ;
- Les matériaux transportés sont déchargés dans la zone indiquée dans les conditions de sécurité ;
- Le chauffeur s'assure du bon fonctionnement de la benne ;
- Le justificatif de la quantité transporté pour chaque voyage est récupéré et vérifié ;
- L'opérateur vérifie régulièrement les températures de son camion (eau, freins...);
- L'intégrité du camion est préservée.

4.4. COMPÉTENCE 3 : RENSEIGNER LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES RELATIFS AUX TRANSPORTS EFFECTUES ET AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATES

4.4.1. Description de la compétence

Afin de garantir un suivi quantitatif et qualitatif du manipulé transporté pendant son temps de travail, le chauffeur doit renseigner seul et avec précision les documents techniques (carnet de bord, rapport d'activité etc...) ou applications (logiciels spécifiques) mis à sa disposition par la société.

Lors de la prise et de la fin de poste, il identifie et renseigne les documents de contrôle (check-list...). En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement constaté, il informe sa hiérarchie et renseigne de manière précise les documents associés simples en utilisant un vocabulaire technique adapté (rapport d'accident, fiches d'anomalies etc...) à destination soit du service interne de maintenance ou du constructeur.

Cette compétence est mise en œuvre lors de chaque prise de poste et fin de poste.

4.4.2. Savoirs faire

- Identifier les différents documents de suivi du transport et de contrôle (check-list...) ;
- Renseigner les fiches journalières concernant la quantité de matériaux transportés, de contrôle, d'entretien et de consommation ;
- Remplir un document technique simple (carnet de bord, rapport d'accident, rapport quotidien d'activités de production, croquis et schémas de principes simples) ;
- Renseigner les documents en utilisant les termes techniques adaptés ;
- Alerter en cas de dysfonctionnement.

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître les documents relatifs au suivi de la quantité de matériaux transportés ;
- Connaître les documents relatifs au contrôle du camion ;
- Connaître le vocabulaire technique ;
- Connaître la terminologie et les caractéristiques des produits transportés ;
- Connaître les risques chimiques liés aux produits (graisse, solvant, carburant...).

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur communique et collabore avec les interlocuteurs rencontrés. Il est rigoureux et renseigne de manière précise les bons documents et le fait de manière à ce que les informations données soient exploitables par leurs destinataires.

4.4.5. Critères de performance

- Le justificatif de la quantité transporté pour chaque voyage est récupéré et vérifié ;
- Le document technique relatif aux transports effectués est renseigné ;
- Les quantités reportées sur le document sont justes ;
- Les documents de contrôle sont identifiés et renseignés ;
- Les documents techniques d'anomalies sont renseignés et exploitables ;
- Les termes techniques sont connus et utilisés.

4.5. COMPÉTENCE 4 : REALISER DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DE PREMIER NIVEAU

4.5.1. Description de la compétence

Afin de garantir le bon fonctionnement de son engin, l'Opérateur sur Camion de Roulage de Descente de Mine réalise l'entretien de premier niveau du camion qui lui est confié. La finalité de cette compétence est d'entretenir son véhicule afin de prévenir les pannes, et en cas de dysfonctionnement intervenir de manière corrective et/ou palliative en attendant l'intervention de l'atelier mécanique.

Ses connaissances en mécanique lui permettent de décider seul d'immobiliser son camion en cas de survenance d'un aléa (casse ; panne ; bruits ; odeurs ; vibrations suspects etc...).

Il est parfois sollicité pour assister le mécanicien lors de son intervention.

En cas de panne nécessitant une intervention des mécaniciens, il participe au diagnostic et apporte tous les éléments pouvant aider la personne chargée de réparer le camion à réaliser son intervention. Pour cela, il se servira des documents techniques, des éventuels rapports d'accident et rapportera de manière précise, en utilisant des termes techniques, au réparateur, les événements survenus avant l'arrivée de la panne.

4.5.2. Savoirs faire

- Remplir et mettre à niveau :
 - le circuit de lubrification du moteur ;
 - l'huile d'un système hydraulique ;
 - le circuit de lubrification des organes de transmission ;
 - le circuit de refroidissement.
- Contrôler et nettoyer les différents organes du camion et s'assurer de leur bon état de fonctionnement et si nécessaire les remplacer :
 - le système de refroidissement ;
 - les filtres ;
 - les lampes du système d'éclairage et de signalisation ;
 - les éléments des systèmes de visibilité ;
 - la tension des courroies de transmission ;
 - l'état et la pression des pneumatiques.
- Graisser et contrôler l'état et les jeux de roulement des articulations et des trains roulants ;
- Respecter les consignes et la réglementation en matière d'élimination des déchets tels que les pneumatiques, les batteries, les filtres, les joints et la récupération des hydrocarbures ;
- Rendre compte à son responsable hiérarchique et au service entretien de son intervention ;
- Renseigner les documents en utilisant les termes techniques adaptés ;
- Alerter en cas de dysfonctionnement.

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître les documents relatifs au contrôle du camion ;
- Connaître la chaîne cinématique* du camion ;
- Connaître les différents types de ralentisseurs ;
- Connaître les caractéristiques et spécificités des matériels et des équipements ;
- Connaître le vocabulaire technique ;
- Connaître les vérifications et les opérations préconisées par le constructeur dans le cadre des entretiens programmés des matériels ;
- Connaître l'utilisation des outils, des équipements et des matériels d'atelier ;
- Connaître les caractéristiques et les spécificités d'entretien des systèmes d'alimentation diesel, des systèmes de filtration et d'alimentation en air ;
- Connaître les caractéristiques et les spécificités d'entretien des systèmes de lubrification des organes de la chaîne cinématique, des moyens et des conditions de contrôle des niveaux ;
- Connaître les caractéristiques et les spécificités d'entretien des éléments d'un train de roulement ;
- Connaître les risques chimiques liés aux produits (graisse, solvant, carburant etc...) ;
- Connaître les règles de sécurité à appliquer lors d'une intervention sur un circuit hydraulique ;
- Connaître les précautions à respecter lors d'interventions sur des circuits de fluides à température et à pression élevées ;

- Connaître les procédures de calage de mise en sécurité des équipements lors d'une intervention sur le camion ;
- Connaître les processus de traitement des déchets et le recyclage des éléments usagés.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur doit faire preuve de rigueur dans la réalisation de ses interventions, il collabore avec l'ensemble des personnes et notamment les mécaniciens. Il est précis dans ses interventions et respectueux des règles concernant la préservation de l'environnement. Il fait preuve de curiosité afin de comprendre l'origine d'un dysfonctionnement et est responsable quant aux décisions prises.

4.5.5. Critères de performance

- Les entretiens de premier niveau sont réalisés conformément aux prescriptions du constructeur ;
- L'intervention réalisée est pertinente et permet la préservation du véhicule ;
- Les connaissances en mécanique permettent au chauffeur de comprendre l'origine et le pourquoi d'un dysfonctionnement ;
- La décision d'immobiliser le camion est pertinente ;
- La réparation est efficace et préserve l'intégrité du véhicule ;
- Les renseignements donnés aux mécaniciens sont précis et utiles ;
- Les documents et termes techniques sont connus et utilisés.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

B

Bouteur

Un bulldozer ou boteur (en français du Canada) est un engin support sur un chantier de production avec lequel il est permis de réaliser de nombreux travaux pouvant aller du poussage de matériaux à la réalisation de bandes de roulement ou encore à l'ouverture des nouvelles routes. L'opérateur sur boteur est communément appelé « bulliste ».

C

Chaîne Cinématique

C'est l'ensemble des pièces mécaniques en rotation situées entre le moteur et les roues. Il s'agit de connaître la représentation du mécanisme qui met en évidence les possibilités de mouvements relatifs entre les groupes pièces liés entre elles.

Chargeuse

La chargeuse est un engin de production sur mines permettant la réalisation de différents travaux, allant du chargement à la réalisation d'ouvrages divers et l'entretien de routes. En règle générale il s'agit d'engin sur roues mais il existe sur certaines mines des chargeuses sur chenilles.

Concession minière

Une concession minière est un titre minier qui confère à son titulaire un droit d'exclusivité pour l'exploitation. Le titre octroi à une société titulaire, un périmètre, une superficie, une durée de validité et une ou des substances minérales concernées pour une exploitation.

D

Dispatching

Service au sein d'une exploitation minière qui est chargé de la répartition et du suivi des engins sur les différents chantiers de la mine

E

EPI

Un équipement de protection individuel est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail.

Essieux

Pièce (ou ensemble de pièces) supportant les roues d'un véhicule à ses extrémités, disposée transversalement sous le véhicule. La distance séparant l'« essieu avant » de l'« essieu arrière » est appelée l'empattement. La voie est la distance entre les deux roues d'un même essieu, prise au centre de la surface de contact du pneu sur le sol.

Elingue

Accessoire de levage ou servant à remorquer un autre engin. En matériaux souples, en cordage ou en sangle, en câble métallique ou en chaîne, généralement terminé par des crochets, des anneaux ou des manilles.

G

Godet

Un godet est un élément mécanique en acier fixé à l'extrémité du bras d'une pelle mécanique, sur la chaîne d'une drague à godets ou sur d'autres engins de chantier tels qu'une chargeuse, un tractopelle ou une grue

Génie civil

Le génie civil est l'ensemble des activités techniques nécessaires à la réalisation de constructions civiles. Le génie civil intervient dans la structure, la géotechnique, l'hydraulique, le transport et l'environnement.

L

Latérite

Roche rouge ou brune qui se forme par altération des roches sous les climats tropicaux. Riche en hydroxyde de fer, elle contient du minerai de Nickel dont la teneur est relativement faible.

M

Minerai

Le terme « minerai » désigne une roche, un minéral ou une association de minéraux contenant un ou plusieurs éléments chimiques utiles en teneurs suffisamment importantes pour permettre leur exploitation.

P

Pelle hydraulique

La pelle hydraulique est un engin de production permettant en premier lieu l'extraction de matériaux et dans un second temps, le chargement de matériaux dans des engins de transport et/ou d'alimenter des installations fixes. Deux types de pelles hydrauliques existent sur mine, les pelles dites rétro et les pelles en butte. L'opérateur sur pelle hydraulique est communément appelé « pelliste ».

R

Ralentisseur

Le Ralentisseur sert à renforcer le freinage du véhicule, utiliser celui-ci permet de limiter l'utilisation des freins. Son rôle est de ralentir le véhicule et de stabiliser sa vitesse indépendamment du système de freinage.

Il existe 4 types de ralentisseurs :

- Le ralentisseur moteur : Plus fréquemment désigné « ralentisseur pneumatique », le *ralentisseur moteur* emploie le couple résistif du moteur du véhicule pour le ralentir efficacement. Celui-ci est utilisé comme un compresseur entraîné par la transmission en mouvement du véhicule, en admettant de l'air, en n'injectant pas de carburant, et en empêchant l'air comprimé de s'échapper rapidement, grâce à des clapets obturant l'échappement et des modifications dans la cinématique de la distribution du moteur.
- Le ralentisseur sur échappement : agit comme un compresseur sur le moteur en coupant l'alimentation en carburant ainsi que la sortie des gaz par un clapet de fermeture. Sa fonction est surtout utile lors des régimes moteurs élevés à faible allure.
- Le ralentisseur électrique ou électromagnétique : Situé sur l'arbre de transmission, il agit par un champ électromagnétique qui freine l'arbre de transmission. D'efficacité très élevée c'est le ralentisseur qui ralentit le mieux un véhicule.
- Le ralentisseur hydraulique : Situé sur la transmission couplé au pont ou à la boîte de vitesse, il agit à l'aide de la circulation d'huile entre le rotor et stator de l'arbre de transmission. D'efficacité très élevée, il a des avantages non négligeables car il régule la vitesse en descente, assure 90% du ralentissement et allonge la durée de vie des freins.

S

Saprolite

Il s'agit d'une roche altérée chimiquement. La Saprolite se forme dans les zones basses de profil de sol et représente une profonde altération de la surface de la roche mère. Dans la plupart des affleurements sa couleur est due à des composés ferriques.

T

Take 5

Le Take 5 Safety est un moyen simple et efficace d'accroître la sensibilisation à la sécurité sur le lieu de travail. Le but est d'aider le personnel à identifier et signaler facilement les risques sur un lieu de travail. Les membres du personnel utilisent la liste de contrôle de sécurité Take 5 avant de commencer à travailler. En gardant cela comme une pratique standard sur le lieu de travail, l'employeur s'assure que son personnel est conscient des risques ou dangers potentiels auxquels il pourrait être exposé. Le salarié répond au questionnaire avant de prendre son poste de travail. Tous les risques identifiés peuvent ensuite être évalués, gérés et surveillés, ce qui rend leur condition de travail sûre.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D**Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de certification ou de formation**

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian **BROQUET**, DFPC

PROFESSIONNELS

- Max **FOUCHER**, TONTOUTA
- Rodrigue **HUGAUD**, MONEO
- Julien **MEUREUREU**, POYA
- David **MEUREUREU**, POYA
- Victor **NEMOAJOU**, N'GO
- Steave **NOVELLA**, NEPOUI
- Charles **SOULAS**, POYA